



La Chevrolière
L'eau et la terre nous sont propices

Plan Local d'Urbanisme de La Chevrolière

DOSSIER D'APPROBATION

Annexes
Annexes sanitaires
Notice

Vu pour être annexé à la délibération du
21 décembre 2023
Le Maire,

NOTICE ANNEXES SANITAIRES

A. Eaux usées

1. Assainissement collectif

La compétence liée à l'assainissement collectif des eaux usées est exercée par Grand Lieu Communauté depuis le 1er janvier 2017. Depuis le 1er janvier 2019, l'exploitation des réseaux et des équipements a été déléguée à la société SAUR via un contrat de délégation de service public. La commune dispose des documents suivants :

- Un **schéma directeur d'assainissement des eaux usées**
- Un **zonage d'assainissement eaux usées** a été approuvé en par le Conseil Municipal le 27 septembre 2022.

Le système d'assainissement est constitué d'un réseau gravitaire de 25 km et d'une station d'épuration de type boues activées, en activité depuis 1981. Le réseau de collecte est entièrement séparatif.

La totalité des boues produites par la station d'épuration est actuellement destinée au compostage.

2. Assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé la 29 mai 2007 par Grand Lieu Communauté. Le SPANC dispose de la compétence diagnostic et contrôle des installations nouvelles (neuves ou réhabilitées) ainsi que de la compétence contrôle des installations existantes en matière d'assainissement non collectif. Il ne dispose pas de la compétence entretien et réhabilitation. Le SPANC est en charge du contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement individuel présentes sur le territoire intercommunal (un total de 5 646 en 2020).

Les contrôles du SPANC s'échelonnent sur une périodicité de 8 ans. Au 31 décembre 2020, 57,2% des installations de Grand Lieu Communauté étaient conformes.

Sur la commune de La Chevrolière, 655 logements non reliés à l'assainissement collectif sont recensés, soit 23% du parc de logements de la commune.

B. Eaux pluviales

La compétence « Eaux pluviales urbaines » est une compétence communale. Un **Schéma Directeur des eaux pluviales a été élaboré** avec l'aide de Grand Lieu Communauté (groupement de commande).

C. Eau potable

Le Syndicat Mixte d'AEP des collectivités du Sud-Est de la Loire Atlantique assure la production d'eau potable, le transfert et la distribution. Le transfert est délégué au SIAEP Sud estuaire, la production au SIAEP de la région de Grand-Lieu et la distribution est déléguée à Atlantique eau.

L'eau potable distribuée sur la commune provient de l'usine de Basse Goulaine.

Le volume d'eau consommée sur la commune en 2019 pour les abonnés bénéficiant de l'assainissement collectif correspond à 187 432 m³ annuels, soit 513 m³ par jour ce qui correspond à une consommation (hors industrielle) de 99m³ par an par abonné .

Sept « gros consommateurs » ont été identifiés (consommation supérieure à 1000 m³ par an), principalement localisés sur la ZA du Bois fleuri.

En 2017, le rendement des réseaux de distribution était de 89,50%.

Aucun captage pour l'alimentation en eau potable, ni périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune (ARS, 2020).

D. Déchets

Le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets est assuré par Grand Lieu Communauté. Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été validé en mai 2021.

La part d'ordures ménagères et assimilés produites par habitant a diminué de 18% entre 2010 et 2020 (hors déchèteries). En 2020, 215 kg d'ordures ménagères et assimilés (OMA) ont été produites par habitant sur le territoire de Grand Lieu Communauté. En ajoutant le tonnage déposé en déchèterie, le ratio de Déchets Ménagers Assimilés s'élève à 646 kg/an/habitant.

Une **déchèterie est présente sur la commune.**